

DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 16 décembre 2022

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

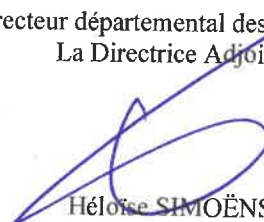
Vu les conditions de fonctionnement de la trésorerie des Villages Vovéens justifiant la nécessité de service ;

Décide :

Article 1^{er} : Monsieur Laurent ARCHENAUT, inspecteur des Finances Publiques, est nommé comptable intérimaire de la trésorerie des Villages Vovéens.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,
La Directrice Adjointe,



Héloïse SIMOËNS